

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 février 2017

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Hubert
PETILLON**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/02/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2017
(accusé de réception du 07/02/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Commande publique - Adhésion à l'association Breizh Small Business Act

Il est proposé d'adhérer à l'association Breizh Small Business Act, première association créée en Bretagne autour des enjeux de l'achat public.

La commande publique participe de manière significative à l'activité économique. Les autorités publiques et les opérateurs économiques ont des intérêts communs à faire valoir en matière d'innovation, promotion de l'insertion sociale par l'économie, déploiement d'actions environnementales par le biais de la commande publique.

Les principes fondamentaux de la commande publique (liberté d'accès à la commande publique, transparence des procédures, égalité de traitement des candidats et protection des deniers publics) qui œuvrent à l'efficacité de l'achat, doivent prendre en compte les objectifs de développement durable (enjeux sociaux, environnementaux et de progrès économiques).

Quimper Bretagne Occidentale est engagée dans ces démarches.

L'adhésion à l'association Breizh SBA permettra à Quimper Bretagne Occidentale de bénéficier de diverses prestations et notamment dans le cadre de l'open data bénéficier de l'observatoire régional de la commande publique qui poursuit trois objectifs :

- Proposer un portail de recensement dynamique des données relatives à la commande publique ;
- Faciliter et simplifier l'usage des données et la réalisation d'analyses économiques ;
- Moderniser les politiques d'achat et valoriser le poids économique de la commande publique.

L'adhésion à l'association Breizh Small Business Act emporte la signature de la charte de la commande publique qui poursuit 6 objectifs, déclinés comme suit :

- Renforcer la transparence de la commande publique ;
- Adopter une posture économiquement et socialement responsable en luttant contre toute forme de concurrence déloyale et de dumping social ;
- Valoriser l'implication territoriale par la connaissance du savoir-faire et des politiques publiques locaux ;
- Innover dans ses pratiques pour donner toutes ses chances à l'achat public local et favoriser le rapprochement de l'offre et la demande ;
- Faire de la simplification et de la dématérialisation des marchés publics un levier de performance de la commande publique ;
- Agir ensemble en faveur d'une adaptation et formation permanente des acteurs de la commande publique.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'adhérer à l'association Breizh Small Business Act ;
- 2 – d'autoriser monsieur le président à signer la charte de la commande publique et à verser, pour l'année 2017, la cotisation de 800 €.